

A2MS
AUDIT MAINTENANCE MULTI SERVICE
S.A.S. au capital de 5.000 €
Siège Social : 4 rue de la Croix Dialot – 95510 VILLIERS EN ARTHIES
RCS PONTOISE 799 118 617

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 SEPTEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 10 septembre à 8 heures,

Les associés de la Société A2MS AUDIT MAINTENANCE MULTI SERVICE A2MS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'adresse du siège, sur convocation du Président.

Sont présents :

- * SASU PDA GROUP -----propriétaire de 405 Actions,
- * Monsieur Guillaume RENARD-----propriétaire de 95 Actions.

Tous les associés représentant l'intégralité du capital 500 Actions étant présents, l'Assemblée peut régulièrement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe DO AMARAL, es qualité de Président de la SASU PDA GROUP, associée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- * La copie des convocations.
- * Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux associés dans les délais avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- ◆ Prise d'acte de l'agrément de la cession des actions de Monsieur Jean-François RENARD et de Monsieur Guillaume RENARD à la SASU PDA GROUP.
- ◆ Modification des statuts suite à la cession des actions de Monsieur Jean-François RENARD et de Monsieur Guillaume RENARD à la SASU PDA GROUP s'agissant de la rubrique « Les Soussignés ».
- ◆ Nomination de Monsieur Philippe DO AMARAL aux fonctions de Président en lieu et place de Monsieur Jean-François RENARD démissionnaire à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures,
- ◆ Modification des statuts article 28 suite à la nomination de Monsieur Philippe DO AMARAL aux fonctions de Président en lieu et place de Monsieur Jean-François RENARD à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures,
- ◆ Transfert du siège social du 4 rue de la Croix Dialot – 95510 VILLERS EN ARTHIES au ZA Les Colonnes – Lot 10 – 1 rue Gustave Eiffel – 95130 Le Plessis-Bouchard à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures,
- ◆ Modification des statuts article 28 suite au transfert du siège social du 4 rue de la Croix Dialot – 95510 VILLERS EN ARTHIES au ZA Les Colonnes – Lot 10 – 1 rue Gustave Eiffel – 95130 Le Plessis-Bouchard à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- ◆ Questions diverses.

Après avoir lu le rapport de la Présidence, il déclare que la discussion générale est ouverte. Diverses observations sont échangées. Puis, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

G.R. PDA

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prendre acte de l'agrément intervenu par voie d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 2024 de la cession des 300 actions de Monsieur Jean-François RENARD à la SASU PDA GROUP, pour un prix de 90.000 euros, le 30 mai 2024 et de la cession des 105 actions de Monsieur Guillaume RENARD à la SASU PDA GROUP, pour un prix de 31.500 euros, le 30 mai 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Suite à la cession des 300 actions de Monsieur Jean-François RENARD à la SASU PDA GROUP, pour un prix de 90.000 euros, le 30 mai 2024 et à la cession des 105 actions de Monsieur Guillaume RENARD à la SASU PDA GROUP, pour un prix de 31.500 euros, le 30 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence la rubrique « Les Soussignés » des statuts :

« Les soussignés :

RENARD Jean François,
Né le 4 avril 1962 à Saumur 49,
De nationalité Française,
Demeurant à Villers en Arthies (95510), 8 rue de la Croix Dialot,

RENARD Guillaume,
Né le 29 novembre 1989 à Paris 19^e,
De nationalité Française,
Demeurant à Villers en Arthies (95510), 4 rue de la Croix Dialot ».

Comme suit :

« Les soussignés :

RENARD Guillaume,
Né le 29 novembre 1989 à Paris 19^e,
De nationalité Française,
Demeurant à Villers en Arthies (95510), 4 rue de la Croix Dialot ,

PDA GROUP, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000 euros, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 928 037 779, ayant son siège social 1 rue des Hirondelles – 95150 TAVERNY représentée par Monsieur Philippe DO AMARAL, en qualité de Président ».

Le reste restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prendre acte de la nomination de Monsieur Philippe DO AMARAL aux fonctions de Président en lieu et place de Monsieur Jean-François RENARD démissionnaire à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

G R PDA

QUATRIEME RÉSOLUTION

Suite à la nomination de Monsieur Philippe DO AMARAL aux fonctions de Président en lieu et place de Monsieur Jean-François RENARD démissionnaire à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence l'article 28 des statuts :

« A l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2024, le Président de la Société nommé sans limitation de durée est :

Monsieur Philippe DO AMARAL

Né le 15 juillet 1974 à NOGENT SUR MARNE (94130).

De nationalité française.

Demeurant 1 rue des Hirondelles – 95150 TAVERNY.

Marié sous le régime de la communauté avec Madame Séverine Annick GIROUX épouse DO AMARAL ».

Le reste restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social du 4 rue de la Croix Dialot – 95510 VILLERS EN ARTHIES au ZA Les Colonnes – Lot 10 – 1 rue Gustave Eiffel – 95130 Le Plessis-Bouchard à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

Suite au transfert du siège social du 4 rue de la Croix Dialot – 95510 VILLERS EN ARTHIES au ZA Les Colonnes – Lot 10 – 1 rue Gustave Eiffel – 95130 Le Plessis-Bouchard à compter du 10 septembre 2024, à 10 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts :

« Le siège social est fixé au ZA Les Colonnes – Lot 10 – 1 rue Gustave Eiffel – 95130 Le Plessis-Bouchard ».

Le reste restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

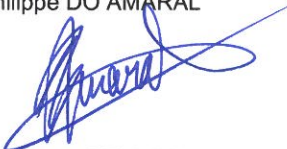
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

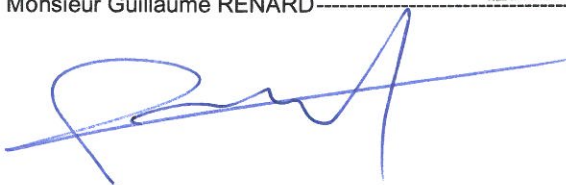
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

SASU PDA GROUP
Monsieur Philippe DO AMARAL



Monsieur Guillaume RENARD




propriétaire de 95 Actions